

Le Pays de L'Arbresle

► PRÉSENTATION DU CIRCUIT

Ce sentier, coupant à travers champs et faisant référence à l'emblème de la commune offre une multitude de paysages : ouverts et lointains depuis la route Napoléon au lieu-dit Le Poteau, plus proches et intimes depuis les flancs de colline.

Il vous mènera au four à pain et au lavoir de Levy qui sauront contenter les amateurs du patrimoine rural et de la vie paysanne d'autrefois.

Plus d'informations sur www.arbresletourisme.fr

► DESCRIPTIF DU CIRCUIT

- D** Depuis le parking de l'église, prenez la rue Gabriel Combaudon sur votre droite puis la rue du Repos sur votre gauche qui se transforme en chemin pour rejoindre la route de la Corniche.
- 1** Poursuivez sur votre gauche pendant 800 m puis tournez à droite pour emprunter la rue de la Croix Saint Vérant.
- 2** Tournez à gauche sur le chemin du Perreton et poursuivez jusqu'à la Route Napoléon (RD 160).
- 3** Prenez-la sur votre gauche puis, après le virage, empruntez la coursière du château sur votre gauche pour rejoindre le lieu-dit Le Poteau.
- 4** Au carrefour, empruntez la voie de droite puis le chemin sur votre gauche à l'intersection suivante.
- 5** Traversez la route du Morillon au lieu-dit Levy et poursuivez sur le chemin en face pendant 1,3 km.
- 6** Quittez le chemin du Moiry en poursuivant sur le chemin de gauche pour rejoindre le lieu-dit Le Poteau.
- 7** Au carrefour, prenez la route de droite puis la montée du Chêne sur votre droite pour regagner le parking de l'église.

A

► Pour signaler un problème, www.sentinelles.sportsdenature.fr



Credit photo : M. de Coqueval

à VTT



CIRCUIT

57

La coursière de la Chouette



Fleurieux-sur-L'Arbresle



9 Km



192 m



Facile

Office de Tourisme
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

Office de Tourisme et Espace découverte du Pays de L'Arbresle

18-20 place Sapéon - 69210 L'Arbresle
04.74.01.48.87 - officedetourisme@paysdelarbresle.fr

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 15h à 18h
Fermeture le jeudi d'octobre à mai

www.arbresletourisme.fr



CIRCUIT

57

▶ DÉPART :

Parking de l'Eglise

▶ BALISAGE :

Suivre n° 57 sur



CODE DE BONNE CONDUITE DU VÉTÉTISTE :

- ▶ **Le port du casque est fortement recommandé**
- ▶ Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires.
- ▶ Respectez le code de la route en toutes circonstances.
- ▶ Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du parcours choisi et des conditions météorologiques.
- ▶ Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
- ▶ Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement, accessoires de réparation et trousse de première urgence.
- ▶ Restez courtois avec les autres usagers.
- ▶ Dépassez avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- ▶ Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage.
- ▶ Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
- ▶ Ne faites pas de la cueillette sauvage de fleurs, fruits, légumes et champignons.
- ▶ Ne troublez pas la tranquillité des animaux d'élevage.
- ▶ Gardez vos déchets, soyez discret et respectueux de l'environnement.

